COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013 (convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Francoise. M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, MIIe DELTIMPLE Nathalie, M. DOUGADOS Daniel. Mme DIEZ Martine. M. DUART Patrick. M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00 M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard

M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00

Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50 M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15

Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05 M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime

M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30

M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles

M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre

M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude

M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël

Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45

M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30

Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00

M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20 Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques

M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20 Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15

M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle

MIle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30 M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre

M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10

Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie

M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude

M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50

M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick

Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis

M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude

M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas

M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00

M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles

Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES:

LA SEANCE EST OUVERTE

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES Direction du foncier

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 25 octobre 2013

N° 2013/0809

BORDEAUX - ER P 299 du PLU - Elargissement de la rue Léo Saignat -Acquisition d'une emprise de terrain nu cadastrée HV 119p appartenant à la SA d'HLM Domofrance

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA d'HLM Domofrance est propriétaire d'une emprise de terrain nu sise rue Léo Saignat à Bordeaux, cadastrée HV 119 pour une contenance de 4 614 m².

L'élargissement de la rue Léo Saignat dans le cadre de la liaison Canolle Béchade (opération P 299 du PLU) et la réalisation de 15 places de stationnement nécessitent l'acquisition d'une emprise de 1 022 m² environ à détacher de la parcelle HV 119 ci-dessus désignée.

Ladite transaction pourrait intervenir sur la base d'un prix de 176 400 € qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine.

Par ailleurs, il est précisé que la CUB prendra à sa charge la construction de la clôture à la nouvelle limite de propriété constituée d'un muret de soubassement surmonté de panneaux rigides pour un coût estimé à 10 038 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 5211-10,

VU l'article L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissement publics,

VU l'avis de France Domaine n°2013-063V2213 en date du 11 septembre 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt d'acquérir cette emprise pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la rue Léo Saignat.

DECIDE

<u>Article 1</u>: De traiter à l'amiable avec la SA d'HLM Domofrance en vue de procéder à l'acquisition de l'emprise de terrain nu d'une contenance de 1 022 m² environ à détacher de la parcelle lui appartenant cadastrée HV 119 sise rue Léo Saignat à Bordeaux sur la base d'un prix de 176 400 euros qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine étant précisé que la CUB réalisera une clôture à la nouvelle limite de propriété constituée d'un muret de soubassement surmonté de panneaux rigides pour un coût estimé à 10 038 € TTC.

<u>Article 2</u>: D'imputer la dépense et les frais se rapportant à cette transaction au Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB KD00, Programme VCA 00 du Budget principal de l'exercice en cours

<u>Article 3 :</u> D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE: 5 NOVEMBRE 2013

M. JEAN TOUZEAU